



Communiqué du syndicat FMPS-i

Création d'une section syndicale au sein d'APF France Handicap Intérim

Depuis le 7 avril 2025, le syndicat FMPS-i a officiellement créé une section syndicale au sein d'APF France Handicap Intérim.

Ces derniers mois, de nombreux salariés nous ont exprimé le besoin d'avoir un syndicat indépendant, proche des réalités du terrain et engagé pour défendre concrètement leurs droits.

Nos priorités portent sur :

- Les conditions de travail ;
- L'évolution professionnelle ;
- Les erreurs ou anomalies sur les bulletins de salaire ;
- Les difficultés liées aux contrats de travail,



Vous êtes intérimaire et reconnu(e) travailleur handicapé (RQTH) ?

Vous avez des droits spécifiques, des protections renforcées...mais encore faut-il les faire respecter !

Trop souvent, les intérimaires RQTH sont :

- Mis à l'écart des missions longues
- Non informés de leurs droits
- Victimes de ruptures injustifiées
- Privés d'aménagements de postes pourtant obligatoires

La FMPS-i met à disposition des salariés de l'entreprise un service juridique spécialisé en droit du travail, afin de vous accompagner et de défendre vos intérêts.

Votre représentant de section syndicale, M. Frédéric Colon, est à votre écoute pour toute question ou demande d'intervention.

Il assure également une permanence juridique chaque samedi de 9h à 12h, au service juridique du syndicat :

- FMPS-i – 2, rue de l'Église – 94300 Vincennes.

N'hésitez pas à nous contacter, à venir nous rencontrer et à rejoindre un syndicat qui agit pour vous et avec vous.

Ensemble, faisons entendre la voix des salariés !

Service juridique : 09 81 94 43 91

Frédéric : 06 95 55 97 95

David : 06 62 90 87 28

Erik : 06 26 16 33 28